



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 63 (dont 13 procurations)

N° 62

OBJET :

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

DELAI DE MISE EN
CONFORMITE

PENALITE EN CAS
DE NON-RESPECT DU
DELAI

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 14/12/2022

Publiée ou notifiée le :
14/12/2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

.../...

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-8 portant sur le contrôle des raccordements au réseau public de collecte,

Vu la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu l'article 63 de la loi 2021-1104 du 22/08/2021, portant notamment sur l'obligation des contrôles de raccordement au réseau collectif,

Vu l'article L1331-8 du code de la santé publique portant sur les pénalités en cas d'obstacle au contrôle de conformité du raccordement assainissement collectif,

Vu la délibération n°3 A/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035,

Vu la délibération n°56 B du 2 décembre 2021 portant adoption des statuts de la régie Assainissement Collectif,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement collectif du 10 novembre 2022,

Vu l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 14 novembre 2022,

Vu le règlement du service de l'assainissement collectif modifié par délibération n°58 du Conseil Communautaire du 8 décembre 2022,

Considérant l'intérêt d'inciter les usagers à se mettre en conformité à la suite d'un contrôle d'assainissement collectif déclarer non conforme,

Considérant la possibilité de majoration de la redevance d'assainissement prévue par le Code de la Santé Publique (article L. 1331-8), en cas de non-respect du délai fixé par courrier, à compter de la notification des conclusions du contrôle,

Propose au Conseil Communautaire :

- De fixer le délai de mise en conformité à 1 an à compter de la notification par courrier des conclusions du contrôle,
- Qu'en cas de non-respect par l'utilisateur du délai de 1 an à compter de la notification des conclusions de contrôle, le service assainissement de Vichy Communauté l'astreigne au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui sera majorée dans une proportion fixée à 100 % (part fixe et part variable), cette somme n'étant pas recouvrée si les obligations de raccordement sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 62 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DELAI DE MISE EN CONFORMITE
- PENALITE EN CAS DE NON RESPECT DU DELAI

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_62

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_62-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 62.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_62-DE-1-1_1.pdf)